

PROCES-VERBAL DU 8 AVRIL 2024

Nombre de conseillers : 15

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

Ordre du jour

Intervention de M.Moreau pour une présentation de l'entreprise « Alex Trott » et de son activité de découverte en trottinette électrique.

- 1) – Jury d'assises 2025 – tirage au sort pour l'établissement de la liste des jurés d'assises
- 2) Société Alex Trott : demande d'occupation du domaine public.
- 3) – Admission en non-valeur : délégation du maire.
- 4) – Télétransmission des actes administratifs et budgétaires au contrôle de légalité :
 - Préfecture : convention de télétransmission.
 - Ségilog : contrats de télétransmission et certificat de signature électronique.
- 5) – Ecoquartier – mission ingénierie : demande de subvention au titre du Fonds Vert.
- 6) - Mr FONTAINE Jacques : proposition d'achat des terrains communaux cadastrés AB n°112 et AB n°113 « Le Bourg » et partie de la parcelle AD 56 « La Bouletière ».
- 7) – Elections européennes du 9 juin 2024 : tenue du bureau de vote.

Société Alex Trott : demande d'occupation du domaine public.

Mr MOREAU devait présenter sa future entreprise « Alex Trott » au conseil municipal dont l'activité avait pour objectif de faire découvrir la commune en trottinette électrique. Mr MOREAU nous a informé le jour même de la séance ne pas pouvoir assurer financièrement ce projet et donc fait part de son abandon.

Jury d'assises 2025 – tirage au sort pour l'établissement de la liste des jurés d'assises

Conformément à l'alinéa 2 de l'article 261 du code de procédure pénale, il a été procédé au tirage au sort de trois personnes pour figurer éventuellement sur la liste annuelle du jury criminel de l'année 2025. Ont été tirés au sort :

- Mme GUIGNEBERT Marine née le 30 juin 1986 à BLOIS (41) – domiciliée 34 Avenue du Château 41700 CHEVERNY.

- Mr HAYS Hervé né le 01 septembre 1972 à MASSY (91) – domicilié 77 voie du Tremblay 41700 CHEVERNY.

- Mme LEVEAU Monique née VERRIER née le 7 janvier 1942 à SABLE-SUR-SARTHE (72) domiciliée 3 Route des Bombardières 41700 CHEVERNY

Admission en non-valeur : délégation du maire.

Pour constater l'irrecouvrabilité des créances, les assemblées délibérantes, qui disposent du pouvoir budgétaire, les admettent en non-valeur. Dans le but de fluidifier la mise en œuvre de cette procédure pour les créances de faible montant et recentrer les travaux de l'assemblée sur les créances significatives, la loi autorise la délégation de la décision d'admission en non-valeur à l'exécutif local dans la limite d'un seuil de 100 €. Afin de faciliter la gestion administrative, le conseil municipal a consenti à Madame le Maire une délégation pour admettre en non-valeur des créances irrécouvrables d'un montant inférieur à 100 €.

Télétransmission des actes administratifs et budgétaires au contrôle de légalité

Le conseil municipal a décidé de la transmission par voie dématérialisée des actes administratifs et budgétaires à la Préfecture. Pour la réalisation de cette transmission électronique la collectivité va passer une convention avec la Préfecture de Loir-et-Cher et souscrire un contrat de télétransmission et de signature électronique avec la société SEGILOG, opérateur homologué par le Ministère de l'Intérieur, déjà prestataire de la commune dans le cadre d'un contrat de cession d'utilisation, de maintenance et de formation de logiciels comptables, paies, état civil, recensements...

Ecoquartier – mission ingénierie : demande de subvention au titre du Fonds Vert.

La proposition du bureau d'études Audiccé d'un montant de 39 645.00 € HT - 47 574.00 € TTC pour une mission d'ingénierie relative au projet de conception-réalisation commercialisation du futur écoquartier retenue lors de la séance du conseil municipal du 4 mars 2024 est éligible à une aide financière auprès de l'Etat au titre du Fonds Verts à hauteur de 100 % du montant HT de la dépense prévisionnelle. Le conseil municipal a décidé de solliciter cette financière pour cette mission.

Mr FONTAINE Jacques : proposition d'achat des terrains communaux

Mr FONTAINE Jacques a proposé à la collectivité d'acquérir les parcelles communales cadastrées AB n°112 et AB n°113 « Le Bourg » ainsi qu'une partie de la parcelle AD 56 « La Bouletière » à des fins de faciliter et élargir l'accès situé à l'arrière de sa propriété - 10 rue de l'Argonne et aussi créer un portillon. Le conseil municipal a accepté de céder la totalité de la parcelle AB n°112, la quasi-totalité de la parcelle AB n°113 ainsi qu'une partie de la parcelle AD n°56 au prix de 5.44 € du m2. Un bornage va être réalisé pour établir de façon précise la surface totale qui sera vendue à Mr FONTAINE Jacques.

Elections européennes du 9 juin 2024 : tenue du bureau de vote.

Les élections européennes vont se dérouler en un seul tour le Dimanche 9 juin 2024. Le bureau de vote se tiendra à la salle des fêtes. Il sera ouvert de 8h à 18h.